

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 9 Mars 2009**

**L'an deux mil neuf, le neuf mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt sept février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Patrice BOUDIGNAT, Maire**

**Etaient présents** : Monsieur Patrice BOUDIGNAT, Madame Sylvie LEYMAN – 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur Jean-Pierre ROCIPON – 2<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur Jérôme DARIDAN – 3<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur Pape DIOUF, Monsieur Dominique GAUFILLIER, Monsieur Hervé MANDON, Monsieur Rodolphe RENAI, Madame Nathalie TAVOLETTA, Madame Mercédès TIMOTHEE.

**Absents excusés** : Madame Françoise GATELLIER

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Rodolphe RENAI.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Procès Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 2 décembre 2008 a été adopté à l'unanimité.

Le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, déclare la séance ouverte à 20H40.

### **CHOIX DU CABINET D'URBANISME**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les trois urbanistes susceptibles de réaliser le PLU sur la Commune. En effet, une présentation en mairie a été faite par chacun d'eux. Les élus ayant pu rencontrer les urbanistes ont fait part également de leur sentiment lors de la séance.

Trois cabinets ont été donc présentés :

- Cabinet FHR d'Amiens (80) - devis de 30 880,72 € TTC
- Cabinet CDHU de Troyes (10) – devis de 21 288,80 € TTC
- Cabinet Le Dez – Legendre de Verrières le Buisson (91) – Devis de 29 954 € TTC

Il est précisé qu'une nouvelle loi a été votée et que les dépenses concernant l'élaboration d'un PLU sont éligibles au FCTVA.

Afin de pouvoir choisir, Jérôme propose de contacter un village similaire au notre, dans lequel le Cabinet a réalisé le PLU, afin de vérifier les compétences de chacun.

Une réunion aura lieu pour déterminer l'urbaniste qui effectuera le PLU dans les semaines à venir.

AFFAIRE A SUIVRE....

## **ETUDE RATTACHEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il s'est renseigné pour un rattachement à la Communauté de Communes du Provinois. Il souligne le fait qu'avant, la Commune y était rattachée et qu'aujourd'hui, elle est rattachée à la Communauté de Communes de la Bassée.

Il explique donc que pour y être rattachée, il y a une fiscalité additionnelle (une ligne supplémentaire sur les impôts des particuliers), pour laquelle les taux ont été votés cette année pour la première fois, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 1,42%
- Taxe Foncier Bâti : 2,33%
- Taxe Foncier non Bâti : 3,36

Le Maire propose d'inviter un maire d'une Commune ressemblant à la notre pour que celui-ci explique les avantages ou les inconvénients d'être à la Communauté de Commune du Provinois. Le Conseil Municipal en fonction de tous les renseignements qu'il aura décidera ou pas de s'y rattacher.

AFFAIRE A SUIVRE...

## **BILAN MATERIEL**

Photocopieur

Jean-Pierre ROCIPON intervient pour proposer l'acquisition d'un photocopieur couleur en location pour la mairie. Il explique que celui de l'école arrive en fin de maintenance fin mars, et que celui-ci étant vétuste sera difficilement réparable (dernièrement, le technicien est intervenu à de nombreuses reprises). Cela permettrait de donner le photocopieur actuel à l'école et de se munir d'une nouvelle machine couleur pour la mairie. Il précise que cet investissement lui semble justifié compte tenu des impressions effectuées de plus en plus en couleur (La Jonquille, les tracts divers sur la Commune, les photos...).

Une demande de comparatif et de détail est demandée pour le coût de location annuelle plus la maintenance qui se chiffre à la photocopie.

AFFAIRE A SUIVRE

Débrousailluse à dos

Une proposition de prix des établissements Chemin nous a été adressée concernant l'acquisition d'une débrousailluse à dos STIHL FR450, équipée d'un couteau taillis et d'une tête multifils, soit un prix HT de 650,29€.

D'autres devis seront demandés afin de pouvoir comparer et de choisir le plus offrant.

AFFAIRE A SUIVRE...

Acquisition d'un PC portable et d'un appareil photo numérique pour la Mairie

Le Conseil Municipal ouvre un crédit de 1100 € HT pour l'acquisition d'un ordinateur portable et d'un appareil photo numérique.

## **BILAN DEBARDAGE ESTIENNEY**

Sylvie LEYMAN qui est chargée du dossier intervient pour expliquer qu'à l'issue du premier constat d'huissier ayant été fait en juin 2008 et l'entreprise Estienney n'ayant pas remis en état les chemins, un deuxième constat d'huissier a été effectué le 6 mars 2009 en présence de l'ONF, de Monsieur RUDEAUX – Huissier à Provins et de Monsieur ESTIENNEY – Débardeur. A l'issue de ce constat, Monsieur ESTIENNEY s'est engagé verbalement à remettre en état les chemins qu'il a dégradé et ce avant fin mai 2009. Il doit adresser un courrier à la mairie pour s'engager à remettre en état.

AFFAIRE A SUIVRE...

### **SMEP – COMPETENCE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal que dans la séance du 13 décembre 2008, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur d'une modification des statuts de la Communauté de Communes de la Bassée pour abandonner la compétence « aire d'accueil des gens du voyage », en vue de l'adhésion prochaine des Communes concernées au SMEP du Provinois, compétent en la matière.

Pour cela, aujourd'hui, il est demandé aux Communes d'approuver la délibération N°10-2-12-08 intitulée abandon de la compétence « aire d'accueil des gens du voyage » considérant que le SMEP dispose notamment de cette compétence et se montre disposé, comme pour le schéma de cohérence territorial, à la développer dans un cadre élargi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Bassée pour l'abandon de la compétence « aire d'accueil des gens du voyage ».

**10 VOIX POUR**

### **ADHESION DU SEP BASSEE MONTOIS AU SMEP DES CANTONS DE PROVINS ET DE VILLIERS SAINT GEORGES**

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal que dans la séance du 3 décembre 2008, le Comité Syndical du Syndicat d'Etudes et de Programmation Bassée Montois (SEP) demande son adhésion au Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation des cantons de Provins et de Villiers-Saint-Georges. Cette décision doit être validée à la majorité qualifiée, soit la moitié des Communes représentant les deux tiers de la population, soit les deux tiers des communes représentant la moitié de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **émet un avis favorable à l'unanimité** à l'adhésion du SEP Bassée Montois au SMEP des cantons de Provins et de Villiers-Saint-Georges.

**10 VOIX POUR**

### **DELIBERATION POUR LA PRESTATION DE SERVICE DES REPAS DANS LE CADRE DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la mise en place d'un service de repas servi, dans le cadre de la vie associative municipale va être mis en place pour les personnes qui le souhaitent, et ce en particulier le mercredi, de façon à pouvoir disposer des locaux de cantine scolaire.

Cette prestation permettra de bénéficier des repas émanant de la société Elite.

Le coût de cette prestation sera donc fixé à 4€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le projet de service des repas dans le cadre de la vie associative et fixe le tarif à 4.00€.

## **10 VOIX POUR**

### **TRAVAUX EAU – BOUCLAGE D'EAU**

Le Maire rappelle l'intérêt évoqué lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, à savoir que la canalisation d'eau dans la rue du chemin neuf soit bouclée avec celle qui arrive à la salle polyvalente, ce qui évitera les dépôts dans les canalisations. L'intérêt également de profiter de ces travaux pour que la tranchée qui sera réalisée permette de drainer en partie, lors de forts orages, une portion inondée dans la rue du chemin neuf.

A ce jour, deux devis ont été présentés pour ces travaux :

- Devis PAGOT pour un montant de 18 133.00€ HT
- Devis TP MAIRE pour un montant de 13 391.00€ HT.

Hervé MANDON intervient pour dire qu'il serait souhaitable de demander d'autres devis auprès d'entreprises de l'Aube expliquant que les coûts seront moins onéreux.

Il apparait qu'un autre endroit de la commune est couvert d'eau lors de fortes pluies et que cette gêne semble être prioritaire, alors le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il va demander à chiffrer les travaux pour remédier à la stagnation d'eau dans la rue de Melz, et ce par plusieurs entreprises afin que les travaux puisse être réalisés.

AFFAIRE A SUIVRE...

### **REVALORISATION DES TARIFS DE L'EAU**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le tarif de l'eau appliqué depuis 2007. Le m3 était à 1.40€ et le Maire propose de le fixer à **1.45€** pour l'année 2009 en accord avec le Conseil Municipal. Le Maire informe les membres présents qu'aucune augmentation n'a été votée en 2008.

De ce fait, le prix de location de compteur est également revalorisé selon leur diamètre, à savoir :

	2007	2008	2009
Compteur diamètre 15mm	20.00€	20.00€	21.00€
Compteur diamètre 20mm	29.00€	29.00€	31.00€
Compteur diamètre 40mm	65.00€	65.00€	68.00€

Après discussion sur le tarif appliqué lors de l'ouverture de compteur qui est actuellement de 120.00€ qui semble un peu élevé, le tarif est revu à la baisse et passera donc à 30.00€ au lieu de 120.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** les nouveaux tarifs de l'eau tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

## **10 VOIX POUR**

### **DELIBERATION POUR LE REVERSEMENT DU BUDGET DE L'EAU SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE**

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que les agents municipaux effectuent régulièrement des travaux pour le compte du service de l'eau (détection et palliation de fuite d'eau, installations de nouveaux compteurs, changement des canalisations en plomb etc etc...). Il rappelle qu'il y a deux budgets différents, un pour la Commune et un pour le service de l'eau et les agents communaux sont rémunérés sur l'année par le budget de la Commune.

Le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal que le budget de l'eau reverse une somme forfaitaire soit 10 000€ sur le budget de la Commune pour indemniser la Commune du temps de travail passé au profit du budget de l'eau. Un mandat de 10 000 € sera donc effectué sur le budget de l'eau et un titre de la même somme sera également effectué sur le budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **donne à l'unanimité** son accord pour le reversement de cette somme pour l'année 2009.

## **10 VOIX POUR**

### **FÊTE COMMUNALE**

Le Maire présente rapidement les projets pour la fête communale qui aura lieu le 24 mai 2009.

Celle-ci sera composée d'une brocante, d'une fête foraine, d'une animation sur le thème du bois, d'une dégustation de vins locaux, d'organisation de concours de fromage de tête et de tarte à la bouillie, d'une promenade dans le village pour visiter le site de la Fontaine aux Bois et les jardins potagers locaux... Diverses associations présenteront leurs travaux dans la Salle Communale, et un service de restaurations sera mis en place.

### **PANNEAUX DE NOM DES RUES SUR LA COMMUNE**

Jean-Pierre ROCIPON qui a pris à charge le dossier informe les membres du Conseil Municipal que des devis concernant les panneaux de nom de rues ainsi que deux panneaux pour la sécurité dans la Grand'Rue ont été demandés à plusieurs Société et que la Société Sémio a été retenue pour ces prix les plus offrants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de changer les panneaux et budgétise pour l'acquisition des panneaux la somme de 1100.00€ HT.

## **10 VOIX POUR**

### **QUESTIONS DIVERSES**

### **APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSEE**

Un courrier émanant de la Communauté de Communes de la Bassée en date du 25 février 2009 indiquant que le Conseil Communautaire s'était prononcé en faveur d'une modification des statuts pour que ceux-ci précisent mieux la répartition des compétences entre la Communauté de Communes et ses communes membres. Dans ce sens, il est demandé aux communes membres d'approuver ces nouveaux statuts visés par la délibération N°2-1-02-09 du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** l'approbation de la délibération du Conseil Communautaire modifiant les statuts de la Communauté de Communes de la Bassée.

## **10 VOIX POUR**

### **SEJOUR DE CLASSE DE DECOUVERTE**

La Communauté de Communes de la Bassée nous a adressé la liste des enfants susceptibles de participer à la classe de découverte pour l'année 2009. Seize enfants sont concernés.

Le coût du séjour est de 350.00€ par enfant, ramené à :

- Prise en charge par la Communauté de Communes = 175.00€/enfant
- Prise en charge par la Commune de Melz-sur-Seine = 88.00€/enfant
- Prise en charge par les parents = 87.00€/enfant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le financement proposé pour les enfants concernés.

## **10 VOIX POUR**

### **DELIBERATION POUR UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA CLI (Commission Locale d'informations des Installations nucléaires de base) Centrale de Nogent-sur-Seine.**

Les Membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de nommer Patrice BOUDIGNAT en qualité de représentant à la CLI.

## **10 VOIX POUR**

### **INTERVENANT EN ANGLAIS A L'ECOLE**

Le Maire informe qu'aucune personne n'intervenait à l'école pour les cours d'anglais qui sont obligatoires. Il a donc écrit à l'Inspection Académique qui suite à ce courrier l'a informé qu'un intervenant viendrait donner des cours à compter du 10 mars 2009.

### **DEROGATION SCOLAIRE**

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la Commune de Provins à émit un titre à l'encontre de la Commune de 961.84 € concernant la participation aux frais de scolarité d'un enfant de la Commune. En effet, d'une part, une dérogation a été signée

début mars 2008, mais il apparaît d'autre part qu'un avis défavorable pour toute dérogation a été également pris lors d'une réunion de Conseil Municipal en date du 6 juillet 2006. Le Maire explique qu'il est difficile de donner des accords compte tenu du prix de revient à la Commune, qui de plus est équipée d'une école et de tous les services extrascolaires. Des recherches et des explications vont être demandées quant à la dérogation en question.  
AFFAIRE A SUIVRE...

### **TERRAIN DE L'ARMEE**

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il a procédé à une demande d'acquisition de parcelles appartenant à l'Armée qui se situent sur la Commune (A5 – A6 – A7 – A15 – A16 – A17 – A18) suite à la prochaine fermeture du 2<sup>ème</sup> Régiment de Hussards de Sourdon. Cela « dédommagerait » en quelque sorte la commune pour les gênes occasionnées pendant un certain nombre d'années et permettrait d'envisager un projet pouvant recevoir une Association de tir.  
AFFAIRE A SUIVRE...

### **PROJET DE CREATION D'ASSOCIATION**

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal de son projet afin de créer une Association reconnue d'Utilité Publique, afin que les dons de celle-ci puissent être défiscalisés, et que les cadres de l'Eglise de Melz-sur-Seine faisant partie du Patrimoine Communal puissent être restaurés.

### **NOM DE LA RUE PRINCIPALE DE LA COMMUNE**

Afin d'éviter certains problèmes de livraison ou de distribution de courriers entre autres, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer la Grand'Rue (CD18A – qui traverse le village) actuelle en Grand'Rue de Blunay.

### **REPARATION ET REVISION DU VEHICULE COMMUNAL (Partner).**

Jean-Pierre Rocipon informe les membres du Conseil Municipal que le véhicule communal a besoin d'une révision et de réparations afin de le conserver encore un certain temps dans les meilleures conditions.  
Des devis ont été demandés à Peugeot (709.78€ HT) et à Feu Vert (558.24€ HT).  
Hervé MANDON intervient pour informer les Membres du Conseil Municipal.  
Une ouverture de crédit de 900€ HT est décidée pour effectuer les réparations nécessaires.

### **PERMANENCES DU SAMEDI MATIN POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2009.**

Le Conseil Municipal a décidé d'inscrire les dates pour l'année 2009, auxquelles les permanences du samedi auront lieu ainsi que les élus qui seront présents, soit :

**4 juillet : Jérôme DARIDAN**

**1<sup>er</sup> août : Mercedes TIMOTHEE**

**5 septembre : Dominique GAUFILLIER**

**3 octobre : Pape DIOUF**

**7 novembre : Sylvie LEYMAN**

**5 décembre : à définir**

Plus aucune question n'ayant été posée, la séance est levée à 23H40

**Le Maire,**

Patrice BOUDIGNAT

**Les Adjoints au Maire,**

Sylvie LEYMAN

Jean-Pierre ROCIPON

Jérôme DARIDAN

**Les Conseillers Municipaux,**

Pape DIOUF

Françoise GATELLIER

Dominique GAUFILLIER

Hervé MANDON

Rodolphe RENAI

Nathalie TAVOLETTA

Mercedes TIMOTHEE